



Main lever d une curatelle renforcer

Par **Jojo696969**, le **12/10/2019** à **11:58**

Bonjour.

J ai ete convoqier chez le juge fes tutelle pour une main lever , d une curatelle renforver, accompagner de ma curatelle , j ai apporter un certificat medical d un experts psycatre , qui indique que la main peut etre lever , le jugge va statuer sous 15 jour , pour mettre fin ou non , pourriez vous m en dire plus , je suis dans le doute, merci.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **12/10/2019** à **14:15**

Bonjour

Juridiquement, rien à dire, c'est au juge de statuer sur votre cas, estimer si vous pouvez vivre normalement, sans risque pour vous, les autres, votre stabilité sociale et financière.